

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

27 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times, and prices for various classes of service.

SUISSE.

Dans la séance du 5, la Diète a admis la députation de Schwyz. Le grand conseil de ce canton a proclamé une amnistie pour tous les délits politiques commis depuis le 6 mai jusqu'au 11 juillet.

Dans la séance du 6 août, la Diète s'est occupée de la note du gouvernement français, demandant l'expulsion du prince Louis Napoléon.

Après une longue discussion, dans laquelle la plupart des députations se sont prononcées contre les prétentions de la note française, le renvoi de la note à l'état de Thurgovie, mis aux voix par le président, est adopté par 15 1/2 états, Zurich, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Valais, Genève, Neuchâtel, Vaud, Appenzell, Fribourg, Glaris, Berne, Lucerne et Bâle-Ville.

Le député de Thurgovie déclare qu'après cette décision il croit de son devoir de faire des démarches auprès de l'état qu'il représente, pour que le grand conseil soit immédiatement convoqué.

La nomination d'une commission chargée d'entrer en correspondance avec le gouvernement de Thurgovie, et de soumettre des propositions à la Diète, est ensuite voté par 14 états. Thurgovie a réitéré son vote, et se réserve le protocole ouvert.

Sont nommés membres de cette commission: MM. Koop, président de la diète; Hees, de Zurich; Schinder, de Glaris; Bourekhard, de Bâle; Rigaud, de Genève; Monnard, de Vaux, et Koler, de Berne. Sur ces sept membres, six se sont prononcés formellement pour repousser la demande de la France.

ANGLETERRE. — Londres, le 10 août.

La chambre des pairs a voté hier la seconde lecture du bill de lord Brougham demandant une restriction des pouvoirs conférés à lord Durham dans le gouvernement du Canada. Malgré les efforts ministériels, la seconde lecture a été votée à une majorité de 54 voix contre 56.

Lord John Russell a déclaré hier, dans la chambre des communes que le gouvernement consentait à laisser à pour le moment le bill sur les conservations municipales, en Irlande, attendu que dans la session actuelle on ne pouvait pas tomber d'accord sur divers articles de ce bill.

Le procès des individus qui avaient pris une part active dans le rassemblement à la tête duquel le fameux William Courtenay avait été tué par les soldats, après qu'il eut assassiné le lieutenant qui commandait le détachement envoyé contre lui, et le constable (officier de police) qui voulait l'ar-

réter, a commencé le 9, devant les assises de Maidelane, et deux des prévenus ont été condamnés à mort, cependant le juge a ajouté que cette sentence ne sera pas exécutée, et qu'il y aura commutation de peine, le jury avait admis des circonstances atténuantes. Il reste encore 7 perturbateurs à juger sur les 16 qui ont été arrêtés. Les autres seront mis en liberté après le procès.

Les fonds hollandais ont fléchi à la bourse d'aujourd'hui. La plus grande activité règne parmi les ambassadeurs de Russie, de Prusse, de Hollande et d'Autriche, relativement à l'arrangement des différends entre la Hollande et la Belgique. L'ambassadeur russe se donne beaucoup de mouvement dans ce but; depuis quelques jours, il a rendu des visites réitérées aux vicomtes Melbourne et Palmerston. M. le comte Senft Pilasch a reçu mercredi passé, dans son hôtel de Mirvat, le baron Bulow, M. Dedel et le prince Esterhazy, pour s'occuper du même objet.

Nous avons appris d'une source dont nous n'avons aucun motif de douter, que M. le baron Van Tnyll, attaché depuis peu à l'ambassade extraordinaire de la Hollande, reste ici, afin d'agir conjointement avec M. Dedel.

Dans le courant de cette semaine, des dépêches ont été expédiées trois fois à Saint-Petersbourg, Vienne et La Haye. (MORNING HERALD.)

FRANCE. — Paris le 11 août.

Le bruit est répandu que plusieurs diplomates se trouvent compromis dans l'affaire des fausses pièces diplomatiques, fabriquées par Chaltas et achetées par M. Fabricius. Mais comme ces diplomates représentent les cabinets de puissances du premier ordre, M. Molé aurait cru prudent de fermer les yeux sur les nouvelles découvertes qui lui auraient encore été signalées.

Un journal légitimiste, l'EUROPE, annonçait hier que le gouvernement, pour s'assurer l'appui de l'Autriche dans la question suisse, avait promis à cette puissance l'évacuation d'Ancone, en échange des bons offices qu'il en espérait.

Nous pensions que l'absurdité d'un tel bruit, et surtout sa source suspecte, empêcheraient les journaux de le reproduire, et c'est pour cela que nous n'y avons fait aucune attention. Mais plusieurs feuilles s'empressant aujourd'hui de le répéter, nous déclarons qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la nouvelle mise en circulation par l'EUROPE. (MONITEUR PARISIEN.)

Les débats de l'affaire de M. le général de Brossard s'ouvriront à Perpignan le 20 ou le 22 de ce mois. Déjà plusieurs témoins importants sont arrivés d'Afrique; on attend encore l'arrivée de quelques autres. Tout porte à croire que

l'affaire ne pourra éprouver aucune nouvelle remise. Voici les quatre chefs principaux de l'accusation dirigée contre M. de Brossard: 1° concussion; 2° tentative de corruption de fonctionnaire public; 3° immixtion, comme fonctionnaire, dans des affaires incompatibles avec sa qualité; 4° proposition de complot dans le but de faire armer les habitants contre l'autorité royale.

Aujourd'hui a eu lieu l'élection du bâtonnier de l'ordre des avocats. Sur 270 votans, M. Teste, ayant obtenu 156 voix, a été nommé bâtonnier de l'ordre.

Les journaux anglais continuent de publier les lettres qu'ils ont reçues de Lisbonne, en date du 1er juillet. L'une de ces lettres donne sur la situation des provinces du midi des détails bien propres à alarmer le gouvernement. Au lieu de se porter contre Remachido, les troupes qu'on envoie pour le détruire ou se joignent à lui ou font la contrebande, et pillent le pays pour leur compte. Il est fort question à Livourne d'intrigues politiques auxquelles le nom de don Miguel se trouve mêlé.

Une nouvelle société se forme pour l'exploitation d'un chemin de fer à un seul rail. Le capital social est de 20 millions.

Si cette société s'organise, ajoute notre correspondant, il est à craindre que les actionnaires ne soient exposés à verser plus d'une fois.

Il y a au château de Neuilly une petite lionne apprivoisée appartenant à M. le prince de Joinville, et qu'il a ramenée du Brésil. Elle est entièrement libre de se promener, et pour éviter qu'elle s'ennuie, on lui a donné deux petits singes avec lesquels elle joue continuellement.

On assure que les Bayadères, après qu'elles auront fait leur apparition sur le théâtre de l'Académie royale de musique, iront visiter les principales villes de France, telles que Lyon, Marseille, Rouen, Strasbourg, etc.

Mardi dernier, on a lu à l'Académie de Médecine une lettre de M. le docteur Berna, dans laquelle il offre cinquante mille francs à la personne qui pourra lire, ayant sur les yeux le bandeau dont on couvre la vue de M^{lre} Pigeaire lorsqu'elle est en somnambulisme, malgré lequel elle lit dans un livre qu'on lui présente.

Dans cette lettre, M. Berna déclare ajouter vingt mille francs de plus, si M. Dubois (d'Amiens) ou M. Bouillard se mettent sur les rangs, parce que ces messieurs ont dit qu'on pouvait lire à merveille, à travers ce bandeau.

On écrit de Lucerne, 8 août: «Le grand conseil de Thurgovie ne pourra être réuni avant le 20 de ce mois. Ses résolutions devront être soumises à l'examen de la commission chargée d'élaborer un projet de

FEUILLETON.

LES MEDECINS DU JOUR.

AU DOCTEUR *****

Comme vous autrefois ma jeunesse écolière, Vouait la médecine aux bons mots de Molière, Appelaient son langage, emphatique jargon, Et dans chaque docteur retrouvait un Purgon. Mais le temps a mûri mon jugement frivole; J'ai connu les enfans de la nouvelle école, Et, des abus du jour saintement révolté, J'érige au-dessus d'eux la vieille Faculté. Ce début vous surprend, attendez pour répondre, Bien que dans notre siècle on semble les confondre, Dans l'homme qui guérit je distingue deux arts: L'un, s'avancé en aveugle au milieu des hasards, Homicide ou sauveur, il frappe à l'aventure, Tantôt la maladie et tantôt la nature; L'autre, les yeux ouverts, foule un terrain connu, Ses doigts intelligens explorant mon corps nu. Enfoncent dans ma plaie un acier salutaire Et font jaillir mon sang en respectant l'artère. Tandis que le second commande mon respect, Jusques dans ses bienfaits le premier m'est suspect. Si quelquefois pourtant votre art divinatoire, Retient un malheureux qu'entraîne l'onde noire, C'est que ce moribond tiré des sombres bords, Par une ardente foi seconde vos efforts, Cet art est un mystère, une science occulte; Il impose au malade une sorte de culte. Et comme l'Homme-Dieu qui mourait sur la croix, Esculape me dit: Ferme les yeux et crois! Toute la médecine est dans cette formule; Car tout remède est bon sur un homme crédule; Il faut tromper l'esprit pour raviver le corps. Par ses noirs vêtemens, par ses graves dehors, Par sa voix qui subjugué et son œil qui fascine, Le médecin guérit et non la médecine. Elle existait encore dans le siècle passé Cette foi qui ranime un fantôme glacé; On trouvait sous la main des tantes, des aïeules, Des élixirs puissans et connus d'elles seules; Elles gardaient toujours dans un poudreux buffet

Quelque baume vital d'un merveilleux effet. Les uns domptaient le mal par de doctes syllabes; D'autres avaient recours aux médecines arabes; Vantaient leurs vieux flacons cachetés avec soin; Leurs onguens infectés de camphre et de benjoin; Certains que la vertu de tant d'électroaires, Prescrivait des sursis aux arrêts mortuaires, Et ces derniers hochets, que saignait leur trépas, Les consolaient du moins, s'ils ne les sauvaient pas. Alors la médecine était un sacerdoce, La science eût rougi d'un cupide négoce, L'homme qui se vouait à ce noble métier N'affectait pas les airs et le bas d'un courtier; Il passait dans la rue en habit d'étiquette, Le tricorne ombrageait sa vénérable tête, On entendait de loin, au fond du corridor, Sonner sur le parquet sa canne à pomme d'or; Il entraînait pas lents dans la chambre, et sa bouche Semait un aphorisme en abordant la couche. Là, couvant le malade avec ses yeux de lynx, Il poursuivait la langue au plus bas du larynx, On, recherchant du mal la cause encor douteuse, Observait gravement l'urine jumentueuse. O magique pouvoir! il suspendait la toux, La fièvre devant lui ne hâtait plus le pouls, Sa voix prestigieuse endormait la colique; Le malade sur lui tenait un œil oblique, Grimaçait un sourire en lui livrant sa main, Sur l'espoir consolant d'un meilleur lendemain, Recevait ses discours comme une Eucharistie, Et sur l'heure il sentait la douleur amortie; Et cette ardente foi, bien mieux que la raison, Bien mieux que le séné, hâtait sa guérison.

Que les temps sont changés! Fils de la jeune école, Vos fronts dépossédés de l'antique auréole Ne portent plus la vie au chevet des mourans, Jabots, vêtemens noirs, perruques à trois rangs, De tout cet appareil que le vulgaire adore On a déshabillé le prêtre d'Epidaure, Apostat de lui-même, et parjure à sa loi. Le docteur s'est fait homme; il a tué la foi. La science, dit-on, s'est largement accrue, Oui, mais on l'a jetée au pavé de la rue, Et l'art est impuissant quand il est escorté De trop de bonhomie et de simplicité.

Depuis l'âge où docile à ma crédule mère Je reçus d'un docteur une tisane amère, Hélas! désenchanté par son facile abord Je perdis ma croyance et devins esprit fort. Ces jours sont loin de nous; les parques basanées Ont déroulé depuis trente de mes années, Mais jamais, depuis lors, jamais un médecin N'effleura de son doigt mon corps frère mais sain, Pas même pour coller sur ma chair amaigrie Le reptile aspirant que nous vend la Hongrie. Même en ces jours de deuil où Paris consterné Humait dans ses poumons un souffle empoisonné, Quand l'affreux choléra portait sa main hardie Sur les lits que gardaient Broussais et Magendie, En vain, dans ces moments d'universel effroi, Je sentis fermenter et murmurer en moi Ces bruits mystérieux, ces soubres borborngmes Des entrailles de l'homme effroyables énigmes; En vain, pour rassurer mes poétiques jours, Les paternels docteurs me tendaient leurs secours; Honteux de polluer la fin de mon histoire, En face de la mort je refusai de croire. Le temps viendra sans doute où ma froide raison Faiblira dans ce corps qui lui sert de prison. Quand avec le cercueil l'homme va se confondre, Du courage de l'âme on ne doit plus répondre; L'esprit avec le corps s'affaisse et s'amollit, Le brave de la rue est poltron dans son lit. Quand donc viendra cette heure éloignée ou prochaine, Où de mes tristes jours se brisera la chaîne; Alors, fils d'Hippocrate apparais à mes yeux, Non tel que je te voyais, le front joyeux, Versant le vin fumant dans ta coupe amicale; Arbore pour ce jour la pompe médicale; Montre-toi revêtu d'objets sacerdotaux, Boucles d'or, robe noire et perruque à marteaux. Pent-être à cet aspect, miraculeux dictame, La foi de nos aïeux pénétrera mon âme; Un dieu m'apparaîtra sous les traits du docteur. Encombré d'espoir au moment destructeur, Exhorté par ta voix, j'entrerai sans défense Dans l'éternel berceau de la seconde enfance, Et je m'endormirai sur le double soutien D'un prêtre d'Epidaure et d'un prêtre chrétien.

BARTHÉLEMY.

réponse à la note du 1er août. La Diète ne pourra donc s'en occuper avant le 24. La réponse du gouvernement de Thurgovie équivaudra probablement à un refus formel. C'est l'opinion des députés de ce canton. M. Kern ira la soutenir dans le grand conseil.

Une circonstance remarquable a signalé hier l'entrevue de S. M. et des élèves de nos collèges visitant les galeries de Versailles. C'était le 9 août; et le roi cru pouvoir invoquer, en présence de son jeune auditoire, le souvenir politique de sa glorieuse intronisation de 1830, entretenant ainsi des enfants d'événements mémorables que plusieurs d'entre eux n'ont pas vus, et qui, pour le plus grand nombre, n'étaient encore que la confuse réminiscence de leurs plus tendres années.

A quatre heures, les élèves étant rassemblés dans la galerie des Batailles, le roi a paru accompagné des ducs d'Annamale et de Montpensier, des autorités de Versailles et des officiers de son état-major, et leur a adressé le discours suivant :

« Jeunes élèves, chers condisciples de tous mes enfants ! c'est une véritable jouissance pour moi de me trouver au milieu de vous, dans cette vaste enceinte où j'ai rassemblé tous les glorieux souvenirs de notre histoire, tous ces grands exemples que vous devez avoir toujours présents pour vous préparer à les imiter, et pour répondre un jour à ce que la patrie attend de vous.... »

Ici S. M. est interrompue par les cris de : VIVE LE ROI ! qui retentissent longtemps dans toutes les parties de la salle, et jusque dans les corridors. S. M. reprenant ensuite :

« Je suis touché de ces acclamations : elles me vont au cœur. J'aurais vivement regretté que vos concours universitaires m'eussent privé de cette douce satisfaction. Elle m'est doublement chère, quand je songe que c'est aujourd'hui le 9 août.... Il y a huit ans, à pareil jour, jeunes élèves, que je répondais par mon acception solennelle au vœu national qui m'appelait au trône, et que je jurais dans le sein des chambres de maintenir et de défendre ces lois et ces libertés si glorieusement reconquises, mais qui ne pouvaient se consolider que sous l'égide tutélaire du trône constitutionnel..... »

Ici de longues et bruyantes acclamations interrompent de nouveau S. M.

« ... Oui, jeunes élèves, c'est cette conviction qui m'a déterminé à entreprendre la grande tâche qui m'était imposée par le vœu national. Je ne vous cacherai pas que, loin de la désirer, j'en étais effrayé; mais j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir; et quand je vois la prospérité de la France, le repos et la sécurité dont jouit la nation, j'ai l'espérance d'avoir réussi et d'avoir bien préparé la tâche que, vous aussi, vous aurez à remplir un jour, en continuant à garder intact le dépôt de nos lois et de nos institutions, et en les défendant loyalement et vigoureusement contre toutes les attaques de ceux, quels qu'ils soient, qui voudraient nous les ravir. — (Nouvelles acclamations.) »

« ... L'histoire me jugera. Ce que j'ai fait depuis huit ans sera sans doute retracé dans ce palais, où j'ai rassemblé les souvenirs de ce que nos devanciers ont fait de glorieux et d'utile à notre commune patrie; et j'ai la confiance que le sentiment national me vengera de toutes les calomnies dont je suis abreuvé pendant ma vie, et dont vos acclamations sont déjà pour moi une consolation bien douce... »

Les cris de VIVE LE ROI retentissent de nouveau. « ... Mon cœur est pénétré de l'affection que vous me manifestez. J'en suis profondément ému. Je le suis également de l'accueil que vous faites à mes deux fils. Je m'applaudis qu'ils aient été élevés avec vous, sur vos bancs, et qu'ils aient partagé, comme ils les partageront encore, vos jeux, vos travaux et vos succès. J'espère que vous leur conserverez votre affection, je vous la demande pour eux, en vous remerciant de nouveau de toutes les marques d'attachement dont vous m'entourez, en vous répétant combien je jouis quand je suis au milieu de vous. »

(Longues acclamations et cris de VIVE LE ROI ! VIVE LA FAMILLE ROYALE !)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« BORDEAUX, le 10.

« Les insurgés ont été nouvellement attaqués et mis en déroute par Ozaeta 2, près de la ville de Morcella, vers laquelle ils se sont retirés en désordre. Ils se sont dispersés ensuite dans diverses directions. »

« Le général San Miguel était le 4 à Corollera, conduisant les équipages et l'artillerie de siège vers Morcella, où il espérait arriver sans autre obstacle que celui de la route presque impraticable. »

(Correspondance particulière.)

Madrid, 4 août 1858.

La réponse du général Espartero n'est pas encore arrivée, bien que l'Eco del Comercio prétende que des dépêches peu satisfaisantes du comte de Luchana ont été remises au ministère; en l'absence de ces dépêches qui doivent décider du sort du ministère. On continue à faire circuler des bruits contradictoires sur l'issue probable de la crise ministérielle.

L'ambassadeur de France, M. de Fesenzac a donné un grand banquet pour célébrer l'anniversaire des journées de juillet.

On assure qu'il est arrivé au ministère des dépêches de l'Arragon. Le général Pardinan aurait battu un corps d'armée de Cabrera dans la journée du 30.

On affirme également que les négociations de l'emprunt de 500 millions sont près de se terminer et que d'un moment à l'autre elles seront soumises à l'approbation du gouvernement.

Le général Narvaez, commandant l'armée de réserve, a adressé à Sa Majesté une lettre portant que si l'on fait quelques modifications au ministère actuel, par suite du désaccord qui a éclaté entre ce ministère et le comte de Luchana, il quittera le commandement de l'armée.

BELGIQUE — Bruxelles, le 11 août.

Un échange très-fréquent de courriers a eu lieu depuis deux jours entre Neuilly et Bruxelles. M. Debalivet, attaché au ministère de la guerre, est parti hier soir avec une mission pour le Roi Léopold. Un courrier est parti aujourd'hui à midi et il en est arrivé un dans la matinée.

— Le 10 août, M. le chevalier don Juan d'Antoine et Zayas a été reçu par M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, et lui a présenté les lettres qui (mettant fin à la mission de M. le chevalier de Zamorano, appelé à d'autres fonctions) l'accréditent auprès du gouvernement de S. M. le roi des Belges, comme chargé d'affaires de S. M. catholique.

(Moniteur.) — Jeudi, le dernier convoi pour Bruxelles a dû attendre 25 minutes à la station de Malines. On a prétendu que M. le ministre des travaux publics visitait les bureaux et les ateliers; or, M. le ministre n'a pas été ce jour à Malines. Nous saisissons cette occasion pour annoncer que d'après les instructions les plus positives, les convois publics ne doivent jamais attendre aucun agent de l'administration, quel que soit son rang, pas même le ministre.

Plusieurs journaux s'étonnent et se plaignent de ce que l'on n'éclaircisse pas le souterrain de Cumplich. Depuis plusieurs jours les gardes de convoi allument les lanternes à l'entrée du tunnel.

(Indép.) — MM. Geefs et Puyenbroek, qui avaient obtenu l'autorisation de mouler la tête de M. Rouppe, sont occupés en ce moment à en faire le buste. Celui de Puyenbroek est déjà très-avancé.

Bruxelles, le 10 août. Société des Fonds Publics. (2 heures.) — La réunion est assez nombreuse, de nouveaux membres ont été présentés aujourd'hui. Les fonds de l'Etat sont mieux tenus et avec apparence de hausse : 3 p. c. 101 1/4 A., 4 p. c. 91 5/4 P., 5 p. c. 75 5/8 A. Les valeurs industrielles sont pour la plupart demandées : Société Générale titres en nom n. 828 P., certificats au porteur émission de Paris 1755; Société de Mutualité 1170 (117 A.); Banque de Belgique 1400 (140 A.); Actions-Réunies 1010 (101); Canal de la Sambre à l'Oise 1117 50 (111 5/4 A.); Société Nationale 1250 (124 A.); Société de Commerce 1470 (147 A.); Banque Foncière 1002 50 (100 1/4 A.); Chemin de fer de Cologne 975 P.

L'actif espagnol se soutient très-bien! malgré la nouvelle baisse de Paris. On le cote 20 1/8 P., primes à un mois 20 1/4 dont 1. Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 20 A. 1/8 P.; Banque de l'Industrie 112 P.; Banque Commerciale 150 P.; Société de Commerce (Pascal) 109 5/4 P. Le tout sans affaires. Amsterdam, 11 août. — Ardoin 20 5/8.

LIÈGE, LE 12 AOUT.

Vendredi, 10 août courant, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel occupé précédemment par les bureaux du ministère de l'intérieur, rue de la Montagne, à Bruxelles, le directeur des affaires qui concernent l'instruction publique, les sciences et les arts, etc., délégué à cet effet par arrêté du ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, du 7 de ce mois, a procédé au tirage au sort, prescrit par les articles 5 et 6 de l'arrêté royal du 9 février 1856, pour la répartition en séries des aspirants à examiner par le jury pendant la 2^e session de la présente année 1858.

Par suite de ce tirage, les listes sont établies de la manière suivante :

Le total des aspirants inscrits est de 458, se divisant ainsi : Philosophie et lettres, examen préparatoire 3 séries 67; candidature 2 séries 51, doctorat 5; sciences, grade de candidat en sciences naturelles, 2 séries, 29; droit, grade de candidat 5 séries, 58; grade de docteur, 8 séries, 105; médecine, grade de candidat 4 séries, 48, grade de docteur 1^{er} et 2^e examens, 5 séries, 68; doctorat en chirurgie, 19; doctorat en accouchement 50.

Voici les noms des individus appartenant aux provinces de Liège et de Limbourg :

PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Epreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences. 2^e Série. — Grégoire, Alexandre Henri, de Voroux-Goreux, Hense, Henri-Joseph, de Louvignee, Coppin, Julien, d'Embresin, (Liège.) Gaede, Henri, de Liège, Deléage, Antoine, de Sereche-Heuseux, Ghoois, Henri-Joseph, d'Heusdem, (Limbourg.)

Candidature en philosophie et lettres.

4^e Série. — Dubois, Eugène, de Racour, Raeymaekers, Eugène, de Neerespen, Devaux, Louis-Joseph, de Lamalle, Dery, Edouard, de Liège, Mersch, Hippolyte, de Liège, Sampermans, Eugène, de Tongres, Frère, Ignace, de Marneffe (Liège.)

5^e Série. — Grisar, Joseph, de Grâce-Montegnée, D'Otreppe, Ad., de Liège, De Grady, Hippolyte, de Liège, Lambinon, Alphonse, de Liège, Deloiz, Hippolyte, de Waremmé.

Doctorat en philosophie et lettres.

Loomans, Charles, de Lanaken (Limbourg.)

Sciences. — Grade de candidat.

1^{re} Série. — Schreinemacker, Guillaume, de Maestricht, Vleugels, Pierre-Jean, de Meeswyck (Limbourg.) Breyer, Albert, de Berleur.

2^e Série. — Maquinay, Adolphe, de Liège.

Droit. — Grade de candidat.

1^{re} Série. — Thonnard, Edouard-Henri, de Liège. Seny, Stanislas, de Bertrée (Liège), Degrady, Henri, de Voroux-Goreux, Van Wessen, Frédéric de Venloo.

2^e Série. — De Closset, François-Xavier, de Liège, De Francquen, Jules, de Huy, Arnoldy, Victor, de Hodimont, Buys, Constantin, de Ruremonde.

3^e Série. — Martial, Épiphané, de Liège, Clercx, Charles, d'Overpelt (Limbourg), Dejaer, Émile, de Liège.

Grade de Docteur.

1^{re} Série. — Gillet, Émile-Nicolas, de Liège, Henckart, Charles-Joseph, Van Ham, Léon-Henri, de St-Trond.

2^e Série. — Dementen, de St-Trond, Wauthier, Jean-François, de Huy, Toussaint, Florentin-Hubert, de Liège, — Boismans, Lambert, de Petit-Goyer, Van Ham, Guillaume, de St-Trond, Denis, Louis-Joseph, de Battée, Delbouille, Gilles-Joseph, de Bodegnée, Brandebourg, François, de Stavelot.

3^e Série. — Geoffroy, Jules, de Liège, Berleur, Andrien, de Liège, Colen, Guillaume, de Maestricht, Delporte, Jacques.

4^e Série. — Cartels, Jules, Rolans, André, de Liège, Dupont, Victorin, de Walcourt, Lebe, Edouard, de Herre, Thonissen, Jean-Joseph, de Hasselt, Léjeune, Guillaume, de Waremmé, Hermans, Pierre, de Mechelen, Detrooz, Nicolas, de Liège.

5^e Série. — Defossé, Hubert, de Verviers, Lepoucq, Antoine, de Liège, Vandremere, Joseph-Louis, Mouton, Narcisse, de Clavier.

6^e Série. — Siegers, Ferdinand, de Hasselt, De Selys, Robert, de Xhoris, Coupery de St-Georges, Simons, Henri, d'Alken.

7^e Série. — Michiels Vandynnen, de Ruremonde, Prévost, Valère, De Bellefroid, Jules, de Tongres, Chokier, Charles, de Liège.

8^e Série. — Vercauteren, Ernest.

Médecine. — Grade de candidat.

1^{re} Série. — Bepas, Charles, de Liège. 2^e Série. — Mathieux, Alexandre. 3^e Série. — Borguet, Nicolas, de Liège. — Odeurs, Pierre, de Borlo, Massart, Jean, de Jupille. 4^e Série. — Trugens, Jean, de Coursel.

Grade de docteur. — 1^{er} examen.

1^{re} Série. Vandersavel, Xavier, de Verviers, Dognée, Louis, de Sprimont, Mathieu, Antoine, de Huy, Stappers, Léopold Denis, de Hasselt, Loyens, Eugène, de Liège, Cartuyvels, Louis, de Hasselt.

2^e Examen.

2^e Série. — Palante, Pascal, de Thimister, Tombeur, Hyacinthe, de Lens-St-Servais, Vandersavel, Xavier, de Verviers. 3^e Série. — Stevens, Jean-François, de Rumsdorf, Lelarge, Charles Edouard, de Liège, Leurquin, François-Charles, de Lens-St-Servais, Canoy, Joseph, de Venloo, Bossier, Henri, de Venloo, Mathieu, Antoine, de Huy, Claes, J. B., de Diest, Janssen, Gérard, de Weert, Dethienne Charles, de Liège.

4^e Série. — Doctorat en chirurgie.

Naan, P. J., de Leau, Severon, Gérard, de Weert.

5^e Série. — Doctorat en accouchement.

Festraerts, Auguste, d'Orève, Lezaack, Jules, de Spa, Halleux, J. J., d'Esneux, Palante, de Thimister, Henrard, Pierre, de Thimister, Henrotin, Lucien.

Les élèves de la première série seront examinés la première semaine de la session, et le 22 août à 9 heures, par écrit. Quant aux autres, les jurys doivent encore statuer.

Nous annonçons dans notre dernier n^o qu'un enfant avait en la cuisse érasée par une voiture, près de la maison Lemmens. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il n'en est rien, et que tout se borne à une plaie, assez profonde, il est vrai, à la jambe gauche, mais qui ne laissera après elle aucune suite fâcheuse.

On lit dans le COURRIER DE LA MEUSE :

« Une horrible profanation a encore eu lieu la nuit dernière à Tiff. La croix érigée sur le cimetière a été sciée un peu au-dessous des pieds du Christ, et la face du piédestal qui est en pierre, a été brisée. »

« Ce matin, de bonne heure, un bras de la croix qui avait été scié, a été retrouvé dans la rivière de l'Ourthe, devant l'usine de Colonster; le Christ auquel il manque un bras, a été retiré de l'eau à la digue vis-à-vis de l'endroit dit Campana. La main et les pieds du Christ sont encore garnis des clous. »

« Quant aux autres parties de la croix, elles n'étaient pas encore retrouvées au moment qu'on nous a communiqué ces renseignements. »

M. Jules Janin est parti vendredi au soir pour Paris, après avoir séjourné deux jours à Bruxelles.

M. Alexandre Dumas, l'auteur d'Anny, et M. Jacques Coste, directeur du Temps, sont arrivés à Bruxelles avant-hier au soir, l'un et l'autre viennent passer quelques jours en Belgique.

On apprend de Huy que, dans l'assemblée des actionnaires de la société dite fabrique de fer de Hoyoux, qui a eu lieu chez M. Cockerill, à Liège, le 7 courant, ensuite de la proposition que fit à ces messieurs ce grand industriel, il a été arrêté qu'une tréfilerie en grand serait établie de suite dans l'un des locaux de la société. Cette tréfilerie fournira les fils de fer nécessaires à la confection des ponts suspendus qui vont être construits sur divers points de la Belgique, et sera la seule jusqu'aujourd'hui dans notre pays qui fera de gros fils de fer. Un employé de cette société est déjà parti pour aller visiter les tréfileries de l'Est de la France.

Le cancer que le pape a au nez gagne de l'extension. Cette fois le traitement en est confié à son chirurgien, le professeur Baroni, le seul opérateur à Rome qui soit au niveau des progrès les plus récents de cet art chez les autres nations.

On écrit de Bruges, 11 août :

« LL. MM. le roi et la reine sont arrivées ici à deux heures et demie après-midi, avec leur suite, se rendant à Ostende. M. le comte de Meulenaere, notre gouverneur, quelques membres de la régence, les musiques militaires et bourgeoises sont allées les recevoir à la nouvelle station, M. de Meulenaere a été accueilli avec la plus grande bienveillance. Le roi a témoigné son contentement en voyant la plus belle station de la Belgique, placée au milieu d'une des premières villes du royaume, qui peut par sa position favoriser la plus gigantesque entreprise de nos temps modernes, l'œuvre la plus utile exécutée sous notre marque chéri. Bruges pourra désormais entreposer les marchandises destinées pour l'Allemagne, les recevoir et les réexporter en peu de temps. Que dira maintenant le parti anti-industriel et commercial? Qui qu'ayant beaucoup de pouvoir sur le ministère actuel il ne peut cependant empêcher que nous marchions d'accord avec les autres nations dans les progrès du siècle et vers une paix désirable pour tous les intérêts. »

« LL. MM. le roi et la reine, dîneront demain au palais du gouvernement provincial. »

On écrit de Francfort, le 8 août :

« Le célèbre violoniste, M. de Bériot, que toute l'Europe connaît, et qui s'est montré partout digne de sa renommée, après avoir obtenu à Berlin, à Carlsbad, à Toplitz, à Dresde, des succès qu'on pourrait nommer des triomphes, est dans ce moment à Weimar et se dispose à venir à Francfort. M. de Bériot et la jeune cantatrice ont été, à la cour de Saxe, l'objet de l'accueil le plus gracieux, et ont reçu de S. M. la reine après une soirée musicale, l'un une bague en saphir entouré de brillants, l'autre une parure en perles, turquoises et or d'un grand prix et d'un goût exquis. »

Le Handelsblad contient une réponse à la lettre du prince de Ligne. A l'appui de cette réponse, la feuille amsterdamoise publie la déclaration suivante du pilote hollandais Vleugels :

« Je soussigné, Pierre Vleugels, pilote de 5^{me} classe, employé à l'embarcadere de l'Escaut, certifie que le 27 juillet dernier, comme je me trouvais en qualité de pilote à bord du bateau à vapeur anglais the Menat, venant d'Angleterre en destination pour Anvers, et portant le prince de Ligne, envoyé extraordinaire de la Belgique au couronnement de la reine d'Angleterre, lorsque nous fûmes arrivés à la hauteur d'Ostende, le capitaine du navire fit hisser le pavillon belge; mais lorsque nous approchâmes des frontières hollandaises,

je donnai l'ordre de baisser le pavillon belge et de hisser seulement le pavillon britannique, ajoutant que le pavillon belge n'étant pas encore reconnu ne pouvait être arboré chez nous; sur ce, le pavillon belge fut descendu.

« Ensuite ce pavillon fut de nouveau hissé, mais sous le pavillon anglais. Je fis immédiatement remarquer au capitaine que cela constituait une violation des lois existantes. Le prince de Ligne s'étant aperçu de mon observation, me dit « que cela était bien permis ainsi (dat zulks wel gepermitteerd was), qu'il avait la faculté de le faire, et que moi pilote je n'avais pas le droit de l'en empêcher. « Là-dessus je répondis au prince que les résultats en seraient pour son compte (dat de gelolgen daarvan voor zyne rekenig waren.) A quoi il n'a plus rien répondu. Arrivé devant Flessingue, j'ai arrêté le navire afin de satisfaire aux déclarations.

« Ainsi déclaré conformément à la vérité à Flessingue le 28 juillet 1858. « P. VLEUGELS. »

On a renoncé au projet de célébrer d'une manière extraordinaire la fête du roi Guillaume.

LES 24 ARTICLES.

On a annoncé une traduction anglaise de la brochure de M. Dumortier par M. White, ancien secrétaire de l'ambassade anglaise à Bruxelles, déjà connu par une histoire de la révolution belge. Cette traduction est précédée d'une préface où la question des 24 articles est traitée de manière à prouver que non-seulement l'intérêt de la Hollande, mais celui de l'Angleterre est des puissances du Nord exigent de constituer une Belgique forte et indépendante. Voici quelques extraits de cette préface :

« Les conclusions de M. Dumortier quant à une politique qui placerait la Belgique dans la position de remplir entièrement l'objet pour lequel elle a été érigée en royaume, sont pleinement d'accord avec les opinions que j'ai déjà émises (1).

« Je me suis efforcé, autant que mes faibles forces me l'ont permis, de démontrer dans cet ouvrage la nécessité de faire égale justice, tant à la Hollande qu'à la Belgique, et de faire la seconde aussi forte que possible, en conservant néanmoins les droits, les intérêts et la sécurité de la première. J'ai tâché de prouver que si l'on cherchait à substituer une nouvelle barrière à l'ancienne, dont l'inefficacité avait été démontrée, ce serait retomber dans une erreur reconnue, et semer des germes de désorganisation dans le nouvel édifice, de même qu'on en avait implanté dans l'ancien édifice qui pouvait être admirable en théorie, mais était une véritable utopie, impraticable quant à son exécution, à sa durée, et aux services qu'on en attendait. Persister dans un tel système serait commencer par vicier tout l'ouvrage et jeter la Belgique faible, appauvrie et mécontente dans les bras de la France.

« La politique pacifique de la France en ce moment n'est que temporaire et personnelle; elle n'est ni inhérente ni nationale. Elle ne repose que sur l'esprit de spéculation et d'agiotage de cette époque, où l'esprit chevaleresque du champ de bataille, la soif de la gloire, la fièvre de la renommée militaire qui ont distingué l'époque précédente, se sont changés en une ambition plus matérielle, en cette soif de richesses qui enflamme le cœur des hommes en France, depuis le pair et le maréchal jusqu'au dernier commis. L'aristocratie de l'épée a cédé le pas à celle de l'argent. La bourse est l'arène dans laquelle les Français luttent pour la suprématie, et les vainqueurs dans ces combats inspirent, si non autant de respect, du moins plus d'envie que ceux d'Austerlitz et d'Jéna (2).

« Cela peut bien être une preuve de la tendance pacifique de l'opinion en 1858, mais cela ne démontre pas que cette même tendance prévaudra en 1840. Cela prouve qu'il ne serait pas sage d'oublier le passé, et d'être imprévoyant pour l'avenir.

« La création de la Belgique comme royaume tout-à-fait indépendant, est un acte prospectif, un acte dont on attend des fruits bons et stables par la suite des siècles. C'est un acte de compensation par lequel on a eu en vue de remédier à une erreur, de maintenir l'équilibre de l'Europe, et de prévenir ainsi toutes les vicissitudes qui pourraient menacer la sécurité future et l'existence des pays voisins; il est donc du devoir des gouvernements européens et surtout de l'Angleterre, de se tenir en garde contre une recrudescence, et contre cet esprit guerrier, cet esprit de conquête et d'usurpation qui, pour être étouffé n'est pas entièrement détruit. Au nombre des mesures de précaution à prendre, aucune peut-être n'est plus importante que la consolidation de la Belgique sur la base d'une individualité assez satisfaisante pour l'engager à repousser plutôt qu'à appeler une agression.

« La Belgique, alors qu'elle était sous la domination de la maison d'Autriche, jouissait presque des mêmes privilèges indépendants et des mêmes avantages que ceux qui étaient accordés au Hanovre, quand il était annexé à la couronne d'Angleterre; quelquefois aussi elle a eu un caractère neutre, comme pays distinct; mais plus souvent elle a été la cause et la victime des guerres entreprises par le gouvernement dont elle formait une partie collatérale (3); car sa position géographique, à l'égard de l'Autriche, non seulement l'affaiblissait, mais encore la livrait à la merci du premier agresseur.

« Par la nature des circonstances, l'Autriche ne pouvait prêter aux provinces belges un secours assez immédiat, ni assez efficace, pour la garantir d'une invasion, et quoique ces provinces eussent servi de barrière contre les usurpations de la France, les Belges n'avaient pas autant d'intérêt à défendre leur propre territoire, que s'ils eussent défendu leurs intérêts et leur nationalité.

« Par les arrangements territoriaux qui ont résulté du traité de Vienne, la faiblesse et les défauts de la barrière politique ont été perpétués dans le royaume néerlandais; par la rupture entre la Hollande et la Belgique, cette barrière a été brisée et remplacée par une autre, et il est du devoir et de l'intérêt direct de la Grande-Bretagne de préserver celle qui vient d'être substituée, des vices éternels qui ont amené la ruine de celle qui a précédé. Il suffit de dire que la rupture entre les deux pays a eu lieu, que c'est un fait accompli, qu'un retour à l'ancien ordre de choses est impraticable aujourd'hui et désormais; que les grandes puissances ont reconnu et consacré par divers actes, qu'un tel retour serait impossible et impolitique, et que la Hollande elle-même l'a aussi reconnu.

« En conséquence, à moins que ceux qui s'opposent encore à l'indépendance de la Belgique ne prétendent être plus Hollandais que les Hollandais eux-mêmes, et ne connaissent mieux les vrais intérêts de la Hollande que le roi de ce pays, ils seront contraints d'admettre que non-seulement l'indépendance de la Belgique est indispensable, mais qu'il est essentiel d'établir cette indépendance sur des bases assez solides pour prévenir la possibilité d'une autre catastrophe, dont les funestes résultats ne pourraient être neutralisés aussi facilement que ceux auxquels l'Europe a récemment échappé, grâce à la sagesse des cinq puissances assemblées à la conférence de Londres, aidées, on ne saurait le nier, par la modération et la prudence du gouvernement belge (4).

« La question est toute d'avenir pour l'Europe et principalement pour la Grande-Bretagne, qui est plus intéressée qu'aucune autre puissance à maintenir et à consolider l'indépendance de la Belgique.

« L'émancipation absolue de la Belgique, est, comme nous l'avons dit, (1) Dans mon Histoire de la révolution belge de 1850, publiée en 1855.

(2) Les débats qui ont eu lieu récemment sur les propositions de pensions à accorder aux veuves du général Darnremont et du colonel Combes, sont des preuves de la fidélité avec laquelle les chambres françaises traitent des sujets qui, à une autre époque, auraient été soutenus avec enthousiasme et votés par acclamations.

(3) Par exemple, dans la guerre de 1753 pour la couronne de Pologne, les Pays-Bas restèrent neutres.

(4) On demandera peut-être pourquoi je refuse à la Hollande sa part d'éloges; la réponse sera péremptoire. La guerre a été constamment l'espoir et le but de la Hollande, qui n'a épargné aucun soin pour brouiller les grandes puissances et troubler l'harmonie générale. C'est un fait bien connu de tous les diplomates, et, on peut ajouter, de tous les hommes observateurs, en Europe.

un fait accompli : un fait qui ne peut être détruit maintenant que par une convulsion générale, et qui, s'il était jamais détruit, ne pourrait mener qu'à l'un de ces trois résultats, savoir : La reprise de l'indépendance; la destinée qu'a eue l'ancienne Pologne; ou la réunion intégrale à la France. On peut dire qu'il n'y a pas de milieu : La Belgique doit être absolument indépendante, ou retourner à la France : Quant à un partage, ou à une restauration du royaume des Pays-Bas, ce sont deux éventualités qui ne peuvent entrer dans le cercle des probabilités, ni même des possibilités. C'est une idée réprouvée par l'expérience et tellement opposée à toute saine politique, que s'il était possible que tous les membres du congrès de Vienne fussent appelés à réviser le traité de 1815, ils rejetteraient probablement la pensée d'une telle restauration, tant pour eux-mêmes que pour leurs descendants.

« Dans un tel état de choses, quelle est la ligne de conduite que l'on doit suivre? Il peut y avoir beaucoup de gens qui déplorent encore aujourd'hui la dissolution du royaume des Pays-Bas, mais assurément il serait bien absurde de perpétuer et d'accroître un mal, en changeant une chose mauvaise contre une chose pire encore.

« Si les grandes puissances veulent conserver perpétuellement une épine dans leurs propres flancs, si elles veulent planter un germe toujours croissant d'irritations et de troubles, dans un pays qu'il est désirable de calmer afin d'assurer sa neutralité, si elles veulent jeter des germes de mécontentement et de révolte dans le cœur d'un peuple, plus turbulent et plus disposé aux commotions par les vices de sa position première, combinés avec les fautes de ses gouvernements successifs, que par une tendance inhérente à la rébellion, si elles veulent affaiblir et rendre par là plus disposé à se réunir à la France; enfin si elles veulent détruire tout ce qui s'est fait depuis sept ans et jeter les fondemens de guerres futures, elles n'ont qu'à adhérer rigoureusement aux mesures que la Belgique considère comme injustes et ruineuses, qu'elles diminuent la population et les ressources de ce royaume, et qu'elles le réduisent à un état de faiblesse telle, qu'elles détruisent entièrement le but pour lequel il a été érigé, but de durée et de sécurité future, et non de transition temporaire et de convenance momentanée.

« Deux Belges, totalement différentes l'une de l'autre peuvent sortir de leur arrêt : l'une riche, florissante, tranquille, fière de sa nationalité, et assez satisfaite de son individualité pour abjurer toute sympathie étrangère, et pour s'unir contre les apôtres ou les promoteurs de convulsions politiques, qu'ils viennent du Nord ou du Midi; l'autre serait une Belgique appauvrie, découragée et turbulente; honteuse de l'exiguïté de ses ressources, et constamment désireuse de changements et d'améliorations; une Belgique déshonorée d'elle-même, rancuneuse contre les autres et surtout contre ceux qui lui auraient imposés des sacrifices onéreux pour favoriser sa rivale; une Belgique tournant toujours ses regards vers la France, et prête non-seulement à provoquer l'anarchie dans ce pays, mais encore à comploter avec ceux dont les projets pourraient être d'une nature agressive et subversive; une Belgique enfin qui n'aurait aucun scrupule à profiter du moindre prétexte pour se soustraire aux engagements qui lui auraient été imposés par la force.

« Paix, force, sécurité et d'immenses avantages réciproques, voilà ce que la première offrirait à l'Europe; discord, faiblesse, périls, et peut-être une quasi banqueroute, voilà ce qu'on peut attendre de la seconde. Par banqueroute, j'entends le refus d'accéder aux stipulations pénnaires que la Belgique regarde comme des surcharges, résultant des estimations inexactes fournies à la conférence par les plénipotentiaires néerlandais, estimation tout-à-fait en désaccord avec les rapports officiels du département des finances de la Néerlande, avant la rupture entre les deux pays. »

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE, A LIÈGE.

AVIS A MM. LES ARTISTES NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

En vertu des ordres de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des affaires étrangères de la Belgique, le soussigné, Directeur du Conservatoire Royal de Musique de Liège, s'empresse d'annoncer à MM. les Artistes Belges et étrangers, que deux places de professeurs dans cet établissement, l'une pour l'enseignement du Trombone et de l'Ophycléide, l'autre pour celui de la Trompette à Cylindre, du Bugle, (Trompette à Clefs), et du Cornet à Piston, seront mises au concours le huit septembre prochain, à BRUXELLES.

Les aspirans à la première de ces places seront tenus d'exécuter un morceau concertant sur le Trombone, et un second sur l'Ophycléide. Les prétendans à la deuxième, exécuteront trois morceaux concertants : le premier sur la Trompette à Cylindre, le second sur le Bugle, et le troisième sur le Cornet à Piston.

Ces morceaux de musique seront au choix des aspirans et pourront être accompagnés par un quatuor d'instrumens à cordes, ou sur un instrument à clavier, à la volonté de l'exécutant.

Un jury composé d'hommes spéciaux prononcera sur le degré de capacité des aspirans aux dites places et soumettra le résultat du concours à la ratification de M. le ministre de l'Intérieur et des affaires étrangères, conformément à l'arrêté du 5 novembre 1828.

L'aspirant vainqueur jouira d'un traitement égal à celui des professeurs Liégeois; s'il est habitant de la ville de Liège.

Les appointemens annuels du professeur étranger à ladite ville, seront de quinze cents francs. Les nouvelles fonctions et les traitemens relatifs prendront cours au 1er. octobre de la présente année.

MM. les artistes qui auraient l'intention de prendre part au concours sont tenus d'en prévenir, par écrit, le directeur soussigné, à Liège, avant le 31 août, et ils devront se présenter à Bruxelles, au local de la Société royale de la Grande Harmonie, le 7 septembre, avant cinq heures de relevée, à l'effet d'y recevoir les instructions relatives à la séance du lendemain.

Le directeur du conservatoire royal de musique, correspondant de l'Institut de France, DAUSSOIGNE.

PS. Dans l'intérêt des arts, MM. les éditeurs des journaux de la Belgique et de l'étranger sont instamment priés de donner à cet avis toute la publicité désirable. Liège, le 12 août 1858.

VILLE DE LIÈGE. — COURSES DE CHEVAUX.

Il sera distribué au prix de 5 francs des cartes au moyen desquelles on pourra se rendre à l'estrade des amateurs. S'adresser à l'hôtel-de-ville aux mêmes heures que pour les cartes d'estrade.

La commission chargée de l'organisation des courses prévient le public qu'une estrade pour quinze cents personnes, sera construite sur le pré de Droixhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir de mercredi prochain, 8 du courant, on pourra se procurer des billets à l'hôtel-de-ville, de 5 1/2 heures de l'après-dîner jusqu'à 7 heures du soir.

Les bancs et les places seront numérotés. On ne pourra occuper que le N° dont on sera porteur.

L'estrade aura toute la solidité et la commodité désirables et sera couverte en toile.

Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer aussi à l'hôtel-de-ville.

Les prix des cartes sont fixés comme suit :
Pour chaque personne à l'estrade, 2 frs.
Pour chaque voiture dans l'hippodrome, 8 id.
Pour chaque tilbury, 5 id.
Pour chaque cavalier, 5 id.

Un bal aura lieu le 16 du courant à la salle du spectacle et au foyer.

Une liste de souscription sera ouverte à l'hôtel-de-ville samedi prochain aux mêmes heures que celles qui sont désignées pour la distribution des cartes d'estrade, c'est-à-dire de 5 1/2 heures de l'après-dîner jusqu'à 7 heures du soir.

ANNONCES.

MERCREDI et JEUDI 15 et 16 août, on JETERA des ROUES D'OIIES chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

A VENDRE un BEAU CHEVAL, propre à deux mains, âgé de 4 ans 3 mois, race étrangère. S'adresser rue St.-Séverin, n° 697, à Liège. 1128

A LOUER pour le 1er septembre prochain, une MAISON avec jardin, située faubourg St.-Gilles, vis-à-vis de la rue des Patiens. S'adresser au n° 431, même faubourg. 1129

CHAMBRES garnies à LOUER, rue St.-Séverin, n° 31, avec la pension si on le désire. 1119

QUARTIER NON GARNI à LOUER à un célibataire, occupé par M. le docteur Habets, rue de l'Université. S'y adresser. 1114

AVIS.

LA VENTE du SUPERBÉ TABLEAU de RUBENS, Surnommé son diamant, qui avait été annoncée pour le 9 du courant, aura lieu publiquement, ensuite d'autorisation et sans remise ultérieure, par le ministère du notaire BARBANSON, jeudi 25 août 1858, à midi, en la chambre des ventes par notaires à Bruxelles, Montagne-aux-Herbes-Potagères, n° 25. Ce tableau est à voir à Bruxelles, rue des Fabriques, n° 26. 1127

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstré, LE 31 AOUT du courant, à 11 heures,

Une Bonne Maison, SISE A LIÈGE, RUE AU POTAY N° 292, Avec un four de boulanger, cour, etc. S'adresser audit notaire dépositaire des titres. 1124

LE LUNDI 3 SEPTEMBRE 1858, à midi précis, M. le comte Léopold de LANNOY DE CLAIRVEAU; fera VENDRE

PLUSIEURS PORTIONS DE BEAU TAILLIS. Croissant dans sa propriété de la Neuville-en-Condroz, par M^e THONON, notaire audit lieu.

A CRÉDIT. Les amateurs sont priés de se réunir dans l'allée du château dudit lieu. 1116

A VENDRE EN MASSE ET DE GRÉ A GRÉ, UNE SUPERBE

PROPRIÉTÉ

PATRIMONIALE, SITUÉE A LA BOVERIE LEZ-LIÈGE,

Consistant en une VASTE et BELLE MAISON parfaitement bien distribuée et solidement bâtie, ayant au rez-de-chaussée un beau salon, un appartement, deux chambres, cuisine, belles caves et autres constructions, telles que remises, écuries; cinq pièces au premier; de vastes greniers; deux cours, l'une en face l'autre derrière les édifices; un beau jardin, trois prairies, tenant le tout ensemble et formant un pourpri aggloméré de

huit bonniers et demi

MESURE ANCIENNE. Située au CENTRE DE LA BOVERIE. Cette magnifique propriété touche par ses prairies à la Meuse, et au canal de l'Ourthe. L'érection du Pont neuf et la ligne définitivement arrêtée du Chemin de Fer de Bruxelles à Cologne, en établissant de faciles communications, pour la Boverie, rendent la propriété éminemment propre à toute sorte de destination, et particulièrement à celle de tout grand établissement industriel quelconque. S'adresser pour voir les titres de propriété, et le plan figuratif au notaire LEROUX à Visé, chargé de la vente.

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

LE MARDI, 4 SEPTEMBRE 1858, à dix heures, le notaire PAQUE procédera pardevant M. OPHOVEN, juge-de-peace à Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

BELLE PROPRIÉTÉ, Y SITUÉE,

COUR DES EX-MINIMES, OCCUPÉE par M^r FRÉSART

Elle consiste en une maison bien construite et très-commode, ayant deux salles et une cuisine au rez-de-chaussée, sept chambres aux deux étages, cour, citerne et lavoir, avec bosquet et jardin d'environ quatre verges grandes ou 18 ares, entourés de murs et garnis d'arbres à fruits.

Dominant sur toute la ville, elle a une vue très-agréable et très-étendue.

S'adresser, pour les conditions, audit bureau ou en l'étude du notaire. 1151

Vente

POUR CAUSE DE LIQUIDATION DE FAILLITE,

D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

DE MEUBLES ET MARCHANDISES.

Les MARDI 14, SAMEDI 18 AOUT 1858 et jours suivants, à deux heures et demie de relevée, le syndic provisoire de la faillite de la dame Petit, ci-devant marchande de draps, à Liège, fera VENDRE aux enchères publiques, au domicile de celle-ci, place St.-Lambert, au coin de la rue Royale, les

MARCHANDISES, MEUBLES ET EFFETS

appartenant à la dite dame Petit, et consistant: 1° en étoffes légères et d'arrière-saison, draps, casimirs, péruviennes, et tissus de laine les plus nouveaux, doublures, mérinos, calicots, habillemens façonnés, etc. etc.

2° En Mobilier commun et de luxe, savoir: hautes et basses garde-robes, commodes, formes de lit, secrétaires, rayons de boutique et comptoir, tables, canapés, fauteuils, chaises bourrées et à fond de paille, glaces, pendules, matelas, literies, batterie de cuisine, étains, cuivres, cuves et généralement tous les meubles ornant les divers appartemens garnis de la maison susmentionnée.

La plus grande partie des draps et étoffes est réduite en coupons mesurés pour habits, redingotes, pantalons et manteaux etc., et convient tant aux Marchands et Tailleurs qu'aux particuliers.

L'on commencera par la vente des étoffes légères. — A voir pendant la matinée des jours indiqués. — Conditions ordinaires et au comptant.

LES PALPITATIONS DE COEUR

Oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydrophisées générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirop de Digitale de Labélonie. Dépôt à Liège: Delcour, Froidbise, Maëstrick; Grossier; Namur: Jourdain; Mons, Pestsage; Sedan, Bourguignon Noël; Charleville, Cassan Braidy, tous pharmaciens.

POMMADE du Baron DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chute et l'albinie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, pharmacien de la Régence.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE FLÔNE, AMAY, JEHAY ET ST.-GEORGES.

PUBLICATIONS NOUVELLES EN EXÉCUTION DE L'ART. 15 DE LA LOI DU 2 MAI 1857.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Flône, Amay et Jehay formée le 18 août 1825, par le sieur Paqué (Théodore-François), domicilié à Flône;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous la commune de Saint-Georges formée le 12 mai 1828, par le sieur Paqué (Théodore-François), domicilié à Flône;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857;

Arrête:

Art. 1^{er}. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le *Mouvement*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés, par trois insertions consécutives, de quinze en quinze jours, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinze en quinze jours, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 12 juin 1858.

Nothomb.

Sui la demande.

Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le 31 décembre 1818, et renouvelée le 21 août 1825, le sieur Paqué (Théodore-François), domicilié à Flône, a demandé la concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 545 bonniers 55 perches carrées 14 aunes carrées, situés dans les communes de Flône, Amay et Jehay, et dont les limites sont ainsi qu'il suit:

Au nord, partant du bois de St.-Lambert par le chemin dit drève de Gaillard (Saul), en longeant le côté sud de ce chemin jusqu'à l'angle nord-est de la ferme dite de la Brasserie à Jehay; de ce point, par une ligne droite longue de 1,577 aunes, allant vers le nord-est et aboutissant au pont del Macrallé établi sur le ruisseau de Flône entre le bois de Jehay et celui de Warfusée;

A l'est, suivant la limite entre les bois de Jehay et Flône, d'une part, et celui de Warfusée, d'autre part, en traversant une allée de hauts arbres jusqu'à la grande voie qui sépare la commune de St.-Georges de celle de Flône; poursuivant cette grande voie jusqu'à l'endroit où se trouvent placés une borne et un fort piquet en chêne, à cinq aunes neuf palmes de distance du clos Mossoux;

Au sud, de là, par une ligne droite longue de 1,444 mètres, se dirigeant vers le sud-ouest et finissant à l'angle nord-est du bâtiment des usines de Flône, situées au ravin de Flône; de cet angle, par une seconde ligne droite longue de 890 aunes, se terminant à une borne placée à la haie qui sépare les biens communaux d'Amay des champs de la ferme du Rusmont;

A l'ouest, longeant cette haie jusqu'au chemin de la ferme du Rusmont, à l'endroit où il a existé une mare dite vivier Lacroix; prenant le grand chemin qui passe devant la ferme aux Payreuses dite Wesmael, et le continuant jusqu'au carrefour formé entre autres par le chemin du Grand-Vialmont; de ce point, par une ligne droite longue de 464 aunes, allant vers le nord et aboutissant à l'endroit où se réunissent les sources venant des bois du Petit-Cheneux et du Fays; enfin, suivant la limite entre les bois de Jehay, d'une part, et ceux du Petit-Cheneux, du Fays et de St.-Lambert, d'autre part, jusqu'au chemin dit drève de Gaillard (Saul), lieu de départ.

Le pétitionnaire a offert aux propriétaires de la surface le 80^e panier ou 10 cents par bonnier métrique.

A la députation permanente du conseil provincial, Messieurs,

Le soussigné Paqué (Jean-Théodore-François), de Flône, concessionnaire de mines et exploitant, a l'honneur de vous exposer:

Que dans sa pétition de demande en maintenance de concession de mines de houille, renouvelée le 21 août 1825 et publiée par votre arrêté du 27 septembre suivant, il s'est glissé une erreur de délimitation au nord.

Cette limite est décrite comme suit à votre arrêté susmentionné ainsi qu'au plan: « Au nord, partant du bois de St.-Lambert par le chemin dit drève de Gaillard (Saul), en longeant le côté sud de ce chemin jusqu'à l'angle nord-est de la ferme dite la Brasserie à Jehay; de ce point, par une ligne droite longue de 1,577 aunes, allant vers le nord-est et aboutissant au pont del Macrallé, établi sur le ruisseau de Flône entre le bois de Jehay et celui de Warfusée. »

La limite desdites propriétés n'est point au pont del Macrallé, elle est à environ quatorze aunes en amont à l'angle formé à la terre ou sart nouveau par les limites séparatoires des communes de Flône, de Jehay et de St.-Georges, et enveloppe une parcelle d'un bonnier 27 perches 88 aunes, appartenant au bois domanial et faisant partie de la commune de Flône.

Toute minime que soit cette parcelle, elle doit cependant rentrer dans ma délimitation ainsi qu'elle y a été précédemment comprise; et d'ailleurs M. Vandenstein, demandeur en concurrence, n'a jamais entendu comprendre dans sa demande aucune portion du bois domanial ni de la commune de Flône.

Le soussigné vient en conséquence demander que sa limite nord soit redressée comme suit:

« Du point A au bois de St.-Lambert, une ligne droite par la drève de Gaillard (Saul), passant à 60 aunes sud de la Brasserie à Jehay B, et aboutissant à la limite des communes de Flône, Jehay et de St.-Georges, à 14 aunes en amont du pont del Macrallé H, séparant également le bois domanial de Flône d'avec celui de Jehay. Cette ligne parcourt une longueur totale de 2,605 aunes. »

Ce redressement n'a d'autre but que la régularité de la délimitation de la ligne nord de sa demande.

Il joint à la présente requête un plan figuratif de ce redressement, lequel, comparé avec le plan de sa demande, en démontrera la nécessité.

Quoi faisant, etc.
(Signé) Th. PAQUÉ.

Demande en extension de concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 17 mai 1828, sous le n° 1036 du répertoire particulier, le sieur Paqué (Théodore-François), de Flône, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 555 bonniers 79 perches 2 aunes carrés, dépendans de la commune de St.-Georges, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au nord, partant de la jonction du chemin de Rogée à Bodegnée avec celui de Hapsée à Flône dit Entre-Deux-Hauteurs, par une ligne droite longue de 2,246 aunes, se terminant au clocher de l'église de St-Georges;

A l'est, prenant alors le chemin de St-Georges au château de Warfusée dit des Brouesses ou du Many, et le continuant jusqu'à la drève et haie du château de Warfusée;

Au sud, suivant cette drève en passant devant l'entrée de la ferme et du château de Warfusée; puis longeant le mur se dirigeant à l'ouest, jusqu'à la maison Doyen (Lambert); de cette maison par une ligne droite longue de 665 aunes environ, finissant à la maison Remy, volant à l'entrée du chemin dit tige des Bovys; de cette maison, par le chemin dit tige Delbousse ou chemin de Warfusée à Flône, jusqu'aux limites des communes de St-Georges et de Flône, formant aussi celle des bois de Warfusée et de Flône à l'endroit où il existe une borne en pierre de grès.

A l'ouest, côtoyant ensuite lesdites limites jusqu'au ruisseau de Flône au pont dit del Macrallé; prenant alors le chemin de Flône à Hapsée, dit Entre-deux-Hauteurs, et le continuant jusqu'au point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers 10 cents par bonnier métrique.

PROVINCE DE LIÈGE. RÉADJUDICATION DE BARRIÈRE.

Avis. — Mardi 14 août 1858, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, à la réadjudication de la folle enchère de la perception de la taxe à la barrière de la Croix de Pierres sur la route provinciale de Planchard.

Le bail commencera à courir du 15 même mois et finira au 31 décembre 1840.

Le cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef et dans ceux de M. le directeur.

A Liège, le 9 août 1858.

BOURSES.

PARIS, LE 11 AOUT.

Trois p. c.	80 90	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 60	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque.	—	Dette active.	23
Obl. la vil. de Par.	—	Id. passive.	—
Emprunt belge.	104	Emp. rom.	101 5/4
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 60
Banque de Belgiq.	1442 50	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 10 AOUT.

5 p. c. consolidés.	94	Différées	8 5/4
BELGE. 1852. c.	—	Passives.	4 7/8
HOLL. Dette active.	54 1/4	RUSSE.	115 1/2
PORTUG. 5 p. c.	55	BRESIL.	82 1/4
Id. 3 p. c.	25	MEXICAINS 6 p. c.	—
ESP. Emp. 1854.	21 1/2		

AMSTERDAM, LE 11 AOUT.

HOLL. Dette active.	101 7/8	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2.	54 5/8	BOLOGNE. L. B. 500	—
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	94 15/46	ESPAGNE. E. Ard.	20 5/8
Obl. synd. d'am.	—	Dito grad.	—
Id. 5 p. c.	5 1/2	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	166 5/8	Id. nouv.	—
Id. nouvelle.	—	Id. passive.	4 7/8
RUSSE. Hope et Co	105 5/4	AUTR. Métall. 5.	—
Id. 1829. 5.	105 5/8	BRES. Obl. à Lond.	—
nscr. au gr. livre	—		

ANVERS, LE 11 AOUT.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl.	116 5/4	P
Id. det. diff.	49	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8	A
Empr. de 48 mill.	101 1/2	ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8	P
Id. de 50 mill.	91 1/4	P Cert. à A. 1854.	100 5/8	P
HOLL. Dette active.	—			
Rentembours.	—			

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	58 1/2 p.	P
Id. 2 mois.	—	
Rotterd. C. jours.	54 1/2 p.	A
Id. 5 mois.	—	
A Paris. C. jours.	118 av.	A
A Id. 2 mois.	58 p.	A
A Londres. C. jours.	40 5/8	A
Id. 2 mois.	40 1/4	A
Francfort. C. jours	55 15/16	A
Id. 5 mois.	—	
Bruxelles et Gand.	—	

BRUXELLES, LE 11 AOUT.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 1/4	A Tapis.	—
Fin courant.	—	A Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	91 1/2	P Mutualité.	117
Id. de 57 mill.	73 1/2	A S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	98 1/4	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828 et	P Act. Réunies.	101
Emp. de Paris.	1760	P Borinage.	—
S. de Comm. de c.	147	A Houyoux.	—
B. de Belgique.	140	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	111 5/4	A Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	A Luxembourg.	—
Banque Foncière.	100 1/4 et	P Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleury.	—	Ch. de Fer de Col.	980
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	132
Sclassin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	124	A Holl. Dette active.	54 1/4
Levant du Fleury.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	20 1/8
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verrerie de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	79 1/2
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 4 AOUT.

Métalliques, 108 » p. — Actions de la Banque, 1444 1/2.

Imprimerie de J.-Bte NESSSET, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.